



**Groupama**



AGENCE LURE  
52, AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
70200 LURE  
Tél : 03.84.62.73.69 (coût d'un appel local)

EURL MORISOT ALPHAGI  
41 B RUE DE LA GARE  
70110 ESPRELS

**Vos références**

N° client / identifiant internet : 01885924  
N° souscripteur : 70368852M  
N° contrat : 703688520015

LURE, le 30 novembre 2019

Cher(e) Sociétaire,

Nous avons le plaisir de vous remettre votre/vos attestation(s) d'assurance CONSTRUIRE valable(s) pour la période indiquée sur le/les document(s).

L'attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire comporte l'ensemble des mentions et informations devant désormais figurer obligatoirement sur ce type d'attestation, et notamment les activités couvertes dans votre contrat, conformément à la réglementation prévue par l'arrêté ministériel du 5 janvier 2016 (Journal Officiel du 13 janvier 2016).

Par conséquent, elle vous permet de satisfaire en toute confiance à votre obligation de justifier de la souscription de l'assurance de responsabilité décennale, sans avoir à nous demander la délivrance d'une attestation spécifique à chacun de vos chantiers, à condition que :

- le ou les métiers, travaux et techniques que vous réalisez effectivement correspondent bien à ceux que vous avez déclarés dans le cadre de la souscription de votre contrat d'assurance,
- et que le coût global du chantier, dans le cadre duquel vous intervenez (ou interviendrez), ne dépasse pas quinze millions d'euros hors taxes (ensemble des travaux tous corps d'état et honoraires).

Si vous constatez que les informations mentionnées sur l'attestation ne sont plus conformes à votre activité actuelle, nous vous invitons à vous rapprocher très rapidement de votre conseiller Groupama afin de mettre à jour votre contrat.

De même, si vous intervenez dans le cadre d'un chantier dont le coût global dépasse quinze millions d'euros, prenez contact avec votre conseiller Groupama qui vous précisera également les modalités de délivrance d'une attestation spécifique à ce chantier.

Restant à votre écoute, nous vous prions de recevoir, Cher(e) Sociétaire, nos sincères salutations.

Pour la Caisse Locale, par délégation :  
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

**BON A SAVOIR !**

GROUPAMA 100% AVEC LES PROS VOUS FACILITE LA VIE : à partir du site groupama.fr et depuis votre espace client vous pouvez, ou pourrez prochainement, télécharger et imprimer votre attestation d'assurance à tout moment.

Vous devez désormais justifier à chaque devis et facture que vous êtes bien couvert par un contrat d'assurance pour votre responsabilité décennale. Vous trouverez au dos de la présente lettre un récapitulatif des différents textes légaux en la matière.



**GROUPAMA GRAND EST**  
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est  
101 Route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg cedex - 379 806 753 RCS Strasbourg  
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution située 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 13 003 066



Groupama



AGENCE LURE  
52, AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
70200 LURE  
Tél : 03.84.62.73.69 (coût d'un appel local)

EURL MORISOT ALPHAGI  
41 B RUE DE LA GARE  
70110 ESPRELS

**Vos références**

N° client / identifiant internet : 01885924  
N° souscripteur : 70368852M  
N° contrat : 703688520015



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE**

**L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME**

**GROUPAMA GRAND EST**

Atteste que EURL MORISOT ALPHAGI - n° SIRET : 44353760000019 - 41 B RUE DE LA GARE 70110 ESPRELS est titulaire d'un contrat d'assurance N° 703688520015 à effet du **26/10/2017** couvrant sa responsabilité de nature décennale pour la période de validité du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

**1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE  
ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE EN TANT QUE SOUS-TRAITANT  
POUR DES DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

**Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :**

- **aux activités professionnelles mentionnées ci-après :**  
**METIER SPECIALISTE DE L'ISOLATION**

- Isolation thermique - acoustique

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique **intérieure** de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique **intérieurs** par la mise en oeuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

\*GG E-4000001CT S/703688520015\*

PRCDE1-01 30.11.2019 703688520015 30/11/2019

**GROUPAMA GRAND EST**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est  
101 Route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg  
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution située 4  
place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 13 003 066



Souscripteur n° : 70368852M

## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature, durée et maintien de la garantie	Montant de la garantie
<p><b>Nature de la garantie</b> Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance, et pour des travaux de construction d'ouvrages, qui y sont soumis au regard de l'article L.243-1-1 du même Code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p><b>Durée et maintien de la garantie</b> La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	<p><b>• En habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p> <p><b>• Hors habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du Code des assurances.</p> <p><b>• En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<p><b>La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.</b></p>	

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITE EN TANT QUE SOUS-TRAITANT POUR DES DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Nature, durée et maintien de la garantie	Montant de la garantie
<p><b>Nature de la garantie</b> Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux visés aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p> <p><b>Durée et maintien de la garantie</b> Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code civil, pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception.</p>	<p>▫ Pour les domaines d'activités "structure et gros oeuvre" au sens de la Nomenclature FFA : <b>3.000.000 € par sinistre</b></p> <p>▫ Pour les autres domaines d'activités : <b>1.500.000 € par sinistre</b></p>

\*GG-E-4000001CTSI703688520015\*

703688520015

30/11/2019

PRCDE1-04 30/11/2019

### GROUPAMA GRAND EST

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est  
101 Route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg cedex - 379 806 753 RCS Strasbourg  
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution située 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 13 003 066



24

8

4/

1876

593318

38419

1876

593318



Groupama



AGENCE LURE  
52, AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
70200 LURE  
Tél : 03.84.62.73.69 (coût d'un appel local)

EURL MORISOT ALPHAGI  
41 B RUE DE LA GARE  
70110 ESPRELS

**Vos références**

N° client / identifiant internet : 01885924  
N° souscripteur : 70368852M  
N° contrat : 703688520015



**ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE  
POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE**

**L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME**

**GROUPAMA GRAND EST**

Atteste que EURL MORISOT ALPHAGI - n° SIRET : 44353760000019 - 41 B RUE DE LA GARE 70110 ESPRELS est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat CONSTRUIRE N° 703688520015 à effet du **26/10/2017**.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L 243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

- pour les réclamations formulées entre le **01/01/2020** et le **31/12/2020**,
- pour les activités professionnelles mentionnées ci-après :

**METIER SPECIALISTE DE L'ISOLATION**

- Isolation thermique - acoustique

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique **intérieure** de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique **intérieurs** par la mise en oeuvre de matières ou matériaux adaptés,

**GROUPAMA GRAND EST**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est  
101 Route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg  
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution située 4  
place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 13 003 066



AGENCE LURE  
52, AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
70200 LURE  
Tél : 03.84.62.73.69 (coût d'un appel local)

EURL MORISOT ALPHAGI  
41 B RUE DE LA GARE  
70110 ESPRELS

#### Vos références

N° client / identifiant internet : 01885924  
N° souscripteur : 70368852M  
N° contrat : 703688520015



### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE HORS RESPONSABILITE DECENNALE

#### L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME

**GROUPAMA GRAND EST**

Atteste que EURL MORISOT ALPHAGI - n° SIRET : 44353760000019 - 41 B RUE DE LA GARE 70110 ESPRELS est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE - Hors responsabilité décennale" du contrat CONSTRUIRE N° 703688520015 à effet du **01/01/2019**.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

#### METIER SPECIALISTE DE L'ISOLATION

- Isolation thermique, - acoustique

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique **intérieure** de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique **intérieurs** par la mise en oeuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

#### GROUPAMA GRAND EST

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est  
101 Route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg  
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution située 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 13 003 066